

39 L'entente 2004-2009 (suite)

Pour des raisons un peu plus sérieuses et compliquées, presque aucune des questions posées lors des sondages auprès des étudiants se prête à un calcul de moyenne ou d'écart-type, d'où l'interdiction de ces mesures. (Il y a quelques exceptions, comme une question demandant le nombre d'heures de travail par semaine, en dehors de classe, une information qui, étant déjà numérique par sa nature, *se prête à la numérisation ...*)

L'ajout de deux demi-sabbatiques, accordés selon le principe de *séniorité*, c'est une *très grosse chose*, notamment puisque, dorénavant, on reconnaît que *tout* le personnel membre de l'AP a un besoin régulier de ressourcement et que les critères utilisés pour les pleins sabbatiques ont historiquement, et de façon systémique, empêché, entre autres, *tous* les professionnels et professionnels-enseignant d'y accéder, malgré leurs besoins.

Nonobstant une nouvelle lettre d'entente concernant les équipements informatiques et qui prévoit un budget (mais qui ne remplace pas l'affreuse lettre signée selon un processus ne respectant pas les protocoles établis), le système ne fonctionne toujours pas correctement.

On a peut-être déjà parlé du nombre maximal d'étudiants dans les cours de traduction offerts à distance. Ce qu'on n'a pas dit jusqu'à maintenant, c'est la raison d'être de l'article : parce que *certaines promesses verbales n'ont pas été tenues*, on a rédigé des promesses *écrites*.

Un nouveau budget permet des réductions de tâches d'enseignement en faveur de tâches de recherche, une quinzaine de crédits au total pour une cinquantaine de professeurs, en plus de ce qui serait défrayé par des subventions externes. Mettons ça en perspective : *en moyenne un seul professeur sur 10 verrait sa tâche d'enseignement passer de 18 à 15 crédits*. Une pitance !

Terminons en disant qu'il y a eu un rattrapage partiel de salaires, relativement à nos comparateurs. Par la fin de l'entente, les salaires aux rangs professoraux sont situés entre 2.0 % et 5.4 % en bas de ceux à UofM ; pour le rang de professionnel-enseignant, on maintient notre *avantage* sur la DSFM ; pour le rang de professionnel II, il y a encore un manque à gagner par rapport à la DSFM, qui fera l'objet d'une solution dans une entente future.

Prochain thème : l'entente 2009-2012.

Rolland Gaudet, scribe
2020-05-15

Dans toute négociation, le savoir mène au pouvoir.

Leiza Dolghih